

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux**
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet TRUCK RENTAL	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6TOR-12RM09/A	Date 2012-11-01
Client Reference No. - N° de référence du client E6TOR-12-RM09	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$KIN-514-5972
File No. - N° de dossier KIN-2-38170 (514)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-11-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beaulieu, Gisele	Buyer Id - Id de l'acheteur kin514
Telephone No. - N° de téléphone (613)545-8064 ()	FAX No. - N° de FAX (613)545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA STE 480 33 CITY CTRE DR MISSISSAUGA Ontario L5B2N5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs désignés
6. Procédures pour les commandes subséquentes
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables
12. Clauses du *Guide des CCUA*

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Clauses du *Guide des CCUA*
8. Division des responsabilités - location de véhicules

Liste des annexes :

- Annexe "A" - Besoin
- Annexe "B" - Base de paiement
- Annexe "C" - Assurance
- Annexe "D" - Formulaire établissement des rapports
- Annexe "E" - Concessionnaires désignés
- Annexe "F" - Information requise

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;

Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

(i) Besoin

L'entrepreneur doit fournir des services de location de camions de marchandises de cinq tonnes, de camions de marchandises de cinq tonnes dotés d'un hayon hydraulique, de camions réfrigérés de cinq tonnes, de tracteurs routiers dotés d'une cabine de jour, de tracteurs routiers dotés d'une cabine couchette, de semi-remorques fourgon de 53 pi, de remorques réfrigérées de 53 pi et de fourgons grand volume de trois tonnes dotés d'un hayon hydraulique, sans conducteur.

(ii) Clients

Les ministères et les organismes gouvernementaux fédéraux de la région de l'Ontario, à divers endroits, au besoin, durant la période de l'offre à commandes.

La région de l'Ontario englobe la province de l'Ontario, exception faite de la région de la capitale nationale.

(iii) Période

La période de l'offre à commandes s'étend du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, en plus de deux périodes supplémentaires d'une année.

(iv) Dépenses estimatives et volumes antérieurs

Les dépenses estimatives pour les services durant la période initiale sont environ de 250 000 \$ à 300 000 \$. Les dépenses estimatives pour les services des périodes de prolongation sont environ les mêmes pour chaque période.

Les volumes antérieurs sont indiqués à l'Annexe B, Base de paiement, dans le tableau intitulé Utilisation estimative. Ces renseignements ne sont qu'une estimation faite de bonne foi et ne constituent pas une entente liant le Canada pour ce qui est de l'estimation ou de la quantité.

(v) conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006

Les offrants doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance.

(vi) Accord sur les marchés

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

(vii) Contenu Canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2012-07-11) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations - offre, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les offrans doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable. Les offrans doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'émission d'une offre à commandes.

Le Canada peut, à tout moment, demander à l'offrant de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (- PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations - offre, du document 2006 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

L'offrant doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de l'offre. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, l'offrant devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période de toute offre à commandes découlant de la présente demande d'offres à commandes (DOC) ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent quatre vingt (180) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrans devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrans. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrans.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)
Section II : offre financière (1 copie papier)
Section III: attestations (1 copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II.1 : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**1. Procédures d'évaluation**

a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si trois (3) offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de trois offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation technique**1.1.1 Critères techniques obligatoires**

1- L'offrant doit présenter une liste de concessionnaires désignés autorisés à fournir des services de location et d'entretien de véhicules dans la région de l'Ontario, laquelle doit inclure le Nord, le Centre, l'Est

et le Sud-Ouest de l'Ontario. Si la liste des concessionnaires désignés n'est pas présentée avec l'offre, celle-ci sera jugée non recevable.

2- L'offrant doit présenter des prix fermes pour chaque article des bases d'établissement de prix. Les offres n'indiquant que partiellement les prix ne feront l'objet d'aucun autre examen.

3- Tous les prix doivent être fournis selon l'unité de distribution indiquée sur le document d'invitation à soumissionner et la base d'établissement de prix ne doit être modifiée d'aucune façon.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Prix ou taux fermes

L'offrant doit fournir des prix fermes, des taux fermes, ou les deux, lesquels s'appliqueront pendant toute la durée de l'offre à commandes, y compris les périodes de prolongation.

1.2.2 Prix - articles

L'offrant doit présenter des prix fermes pour tous les articles énoncés à l'Annexe B, Base de paiement.

1.2.3 Évaluation du prix - Total

On évaluera le total de tous les prix pour l'ensemble des articles, pour la période d'une année et pour les deux périodes supplémentaires d'une année, comme indiqué à l'Annexe B, Base de paiement.

1.2.4 Évaluation du prix

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, destination FAB, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - Critères techniques obligatoires seulement

1. Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offre à commandes (DOC) et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable.

2. Les deux offres recevables dont le prix évalué est le plus bas seront recommandées pour l'attribution d'une offre à commandes. L'offre à commandes sera attribuée proportionnellement parmi les offres respectant les exigences relatives à l'admissibilité, comme définies ci-dessus. Les offres seront classées selon l'ordre du mérite : l'offre dont le prix total est le plus bas sera classée première, la suivante en fonction du prix total le plus bas sera classée deuxième, et ainsi de suite.

On recommandera l'offre classée première pour l'attribution d'une offre à commandes d'un montant de 226 000,00 \$ et l'offre classée deuxième pour l'attribution d'une offre à commandes d'un montant de 113 000,00 \$.

3. Clauses du Guide des CCUA

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Les offrants doivent fournir, avec leur offre ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des offres, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les offrants doivent fournir la liste des administrateurs avant l'émission d'une offre à commandes. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

Le responsable de l'offre à commandes peut, à tout moment, demander à l'offrant de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (- PWGSC-TPSGC 229) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1. Programme de contrats fédéraux - attestation

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDC.

3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch.44;
- c) est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
- d) est assujéti au PCF et possède un numéro

2.3 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens et aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que les produits et services offerts sont des produits canadiens et des services canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que les produits et services offerts seront traités comme des produits non-canadiens et des services non-canadiens.

L'offrant atteste que :

- au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens et des services canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 5 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

2.3.1 Clause du Guide des CCUA

A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le _

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 11 - Code de conduite et attestations – Offre à commandes, du document 2005 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée de l'offre à commandes ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes, l'offrant doit diligemment tenir à jour la liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs de l'offrant et envoyer un avis écrit au responsable de l'offre à commandes chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. A la demande du Canada, l'offrant doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe "A" et "B" ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les ans au responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant la fin de la période de référence

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013 inclusivement.

3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux périodes supplémentaires *d'un an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.*

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Gisele Beaulieu
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
86 rue Clarence, 2^{ème} Étage
Kingsto, Ontario
K7L 1X3
Téléphone : 613-545-8064
Télécopieur : 613-545-8067
Courriel : gisele.beaulieu @pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant

(l'information sera insérée par le Canada à l'issuance de l'offre permanente)

6. Utilisateurs désignés

Les ministères et les organismes gouvernementaux fédéraux de la région de l'Ontario, à divers endroits, au besoin, durant la période de l'offre à commandes.

La région de l'Ontario englobe la province de l'Ontario, exception faite de la région de la capitale nationale.

7. Procédure de passation des commandes subséquentes

1. L'offre à commandes n° 001 sera la principale offre à commandes.
2. L'offre à commandes n° 002 sera utilisée comme offre à commandes complémentaire.
3. Si le fournisseur principal n'est pas en mesure de répondre au besoin (entièrement ou en partie) lorsqu'une commande est passée, le destinataire utilisera l'offre classée deuxième en fonction du prix le plus bas pour répondre au besoin.

8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes* ou une version électronique.

9. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

10. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$(l'information sera insérée par le Canada à l'issuance of the l'offre permanente), (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisées exclue) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-07-16), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2012-07-16);
- e) l'annexe « A », besoin;

-
- f) l'annexe « B », base de paiement;
 - g) l'annexe « C », assurance
 - h) l'offre de l'offrant en date du (l'information sera insérée par le Canada à l'issuance de l'offre permanente)

12. Attestations

12.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

12.2 Clauses du Guide des CCUA

M3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2012-07-16) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) *précisé(s) dans l'annexe "B"*. Les droits de douane *sont inclus* et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

4.3 Méthode de paiement

Clause du Guide des CCUA H1008C (2008-05-12), Monthly Paiements

4.5 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés

6. Assurance

L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée à l'annexe "C" pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

6.1 Véhicules - location à court terme

Dans le cas des véhicules loués par des employés de la fonction publique fédérale qui voyagent pour le gouvernement pour une période inférieure à 31 jours, l'entrepreneur doit inscrire comme locataire comme suit : Le Canada, représenté par le(s) utilisateur(s) désigné(s).

7. Clause du Guide des CCUA

A9049C (2011-05-16) Sécurité des véhicules

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

G6001C (2008-05-12) Véhicules - location à long terme

8. Division des responsabilités - location de véhicules

Clause du Guide des CCUA A8010C (2007-05-25) Division des responsabilités - location de véhicules.

A la section 2.c. de la clause A8010C (2007-05-25) Division des responsabilités - location de véhicules:

Supprimer: «Fourniture d'environ un quart (1/4) du réservoir de carburant avec les véhicules livrés»

Insérer: "Alimenter un réservoir plein de carburant avec les véhicules livrés"

A la section 3.h. de la clause A8010C (2007-05-25) Division des responsabilités - location de véhicules:

Supprimer: «Retour du véhicule avec un quart (1/4) du réservoir de carburant»

Insérer: «Retour du véhicule avec un réservoir plein de carburant»

ANNEXE "A"**Besoin****1. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir, au besoin, des services de location de camions de marchandises de cinq tonnes, de camions de marchandises de cinq tonnes dotés d'un hayon hydraulique, de camions réfrigérés de cinq tonnes, de tracteurs routiers dotés d'une cabine de jour, de tracteurs routiers dotés d'une cabine couchette, de semi-remorques fourgon de 53 pi, de remorques réfrigérées de 53 pi et de fourgons grand volume de trois tonnes dotés d'un hayon hydraulique, sans conducteur, aux ministères et aux organismes gouvernementaux fédéraux de la région de l'Ontario, à divers endroits, durant la période de l'offre à commandes.

2. Services à fournir

Pour la fourniture, la livraison et le ramassage de camions de marchandises de cinq tonnes, de camions de marchandises de cinq tonnes dotés d'un hayon hydraulique, de camions réfrigérés de cinq tonnes, de tracteurs routiers dotés d'une cabine de jour, de tracteurs routiers dotés d'une cabine couchette, de semi-remorques fourgon de 53 pi., de remorques réfrigérées de 53 pi. et de fourgons grand volume de trois tonnes dotés d'un hayon hydraulique

3. Tarifs de location - exclusions

Les tarifs de location doivent exclure les frais de couverture d'assurance pour l'assurance-collision sans franchise, l'assurance perte ou dommage limité, l'assurance individuelle contre les accidents, la police d'assurance pour les biens personnels, l'envoi de message texte au volant, la protection des effets personnel, la taxe de vente provinciale, la taxe canadienne pour l'économie de carburant, la taxe d'encouragement à l'économie de carburant, les frais d'immatriculation des véhicules/les frais sur l'air climatisé, les frais d'entretien des véhicules, la taxe provinciale sur les carburants, le recouvrement de concession dans les aéroports, le recouvrement (climatisation), les frais de livraison et tous les autres frais ou recouvrements.

Les véhicules loués seront utilisés dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada et des États des États-Unis.

4. Véhicules de remplacement

Un représentant des ministères ou des organismes gouvernementaux fédéraux examinera et évaluera les véhicules devant remplacer ceux indiqués dans l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, d'une part, d'accepter ou de rejeter tout véhicule de remplacement et, d'autre part, de demander de faire l'essai du véhicule de remplacement avant de passer la commande. L'essai devra avoir lieu à un endroit indiqué par le représentant des ministères ou des organismes gouvernementaux fédéraux sans aucun frais pour le Canada.

5. Péage de l'autoroute 407 ETR, péage vidéo et frais administratifs connexes

Aucun péage ou autre droit légalement imposé pour l'usage d'autoroutes, de parcomètres, de routes ou de ponts n'est exigible d'un représentant en service d'une unité ou d'un autre élément des ministères et organismes gouvernementaux fédéraux ni d'une personne sous escorte, non plus que pour tout transport de matériel, sauf si le ministre en a autorisé le paiement pour l'usage en question. Cet article n'a pas pour effet de porter atteinte à l'obligation de paiement des péages ou autres droits légitimement exigibles en ce qui concerne les véhicules autres que ceux appartenant au Canada ou qui sont à son service. Cette exemption s'applique également à l'autoroute 407 ETR et à tout véhicule loué par le Canada dans le

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM09/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin514

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6TOR-12-RM09

File No. - N° du dossier

KIN-2-38170

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

cadre de la présente offre à commandes. Si l'entrepreneur reçoit une demande de paiement de droits ou de péage pour un véhicule de location, il doit indiquer par écrit sur la facture originale le numéro de commande subséquente et transmettre la facture

au représentant des ministères ou des organismes gouvernementaux fédéraux pour que ce dernier prenne les mesures nécessaires. Le fournisseur ne peut exiger de frais administratifs pour le traitement des droits ou de péage. Les mêmes procédures et conditions s'appliquent pour les frais de parcomètres et pour les contraventions de stationnement.

6. En ce qui concerne le carburant

L'entrepreneur est responsable de l'approvisionnement d'un réservoir plein de carburant avec les véhicules livrés. Le Canada est responsable du retour des véhicules avec un réservoir plein de carburant. Dans le cas où le Canada ne renvoie pas les véhicules remplis d'un réservoir plein de carburant, l'entrepreneur facturera le Canada pour la différence de ce qui est nécessaire pour remplir les véhicules à un réservoir plein de carburant. L'entrepreneur doit facturer ce carburant sur une ligne distincte sur la facture et fournir le reçu au Canada avec la facture.

ANNEXE "B"

Base de paiement

1. Prix

Les offerants doivent proposer des tarifs de location quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Les prix doivent être fermes et doivent comprendre les frais d'expédition et de déchargement, taxe sur les produits et services (TPS) en sus. Il faut ajouter la TPS, dans la mesure où elle s'applique, aux prix indiqués et l'inscrire séparément sur la facture.

Tarif quotidien : période de 24 heures consécutives.

Tarif hebdomadaire : période de sept jours consécutifs.

Tarif mensuel : période de trente jours consécutifs.

Tarif horaire : période de soixante minutes.

2. Tarifs de location

Les offerants doivent indiquer à quels endroits (villes et villages) dans les régions s'appliquent les tarifs de location (des pages supplémentaires peuvent être jointes à l'offre pour indiquer les endroits).

3. Période

Année 1 : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Année 2 (optionnelle) : du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Année 3 (optionnelle) : du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6TOR-12RM09/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin514

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6TOR-12-RM09

File No. - N° du dossier
KIN-2-38170

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013:

1. Prix

Les offerants doivent proposer des tarifs de location quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Les prix doivent être fermes et doivent comprendre les frais d'expédition et de déchargement, taxe sur les produits et services (TPS) en sus. Il faut ajouter la TPS, dans la mesure où elle s'applique, aux prix indiqués et l'inscrire séparément sur la facture.

Tarif quotidien : période de 24 heures consécutives.

Tarif hebdomadaire : période de sept jours consécutifs.

Tarif mensuel : période de trente jours consécutifs.

Tarif horaire : période de soixante minutes.

2. Tarifs de location

Les offerants doivent indiquer à quels endroits (villes et villages) dans les régions s'appliquent les tarifs de location (des pages supplémentaires peuvent être jointes à l'offre pour indiquer les endroits).

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
1. Nord de l'Ontario L'utilisation estimative pour le Nord de l'Ontario est inconnue. L'utilisation estimative est fournie à des fins d'évaluation seulement. Endroits (comme précisés par l'offrant):								
Quotidien (Utilisation estimative)	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/sem.	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine
Mensuel (Utilisation estimative)	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois
	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
Par kilomètre	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
(Utilisation estimative)	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km
En plus de ce qui est indiqué précédemment, Tarifs horaires (Utilisation estimative)			8 h				8 h	8 h
Livraison et ramassage (Utilisation estimative)	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km
Quotidien (Utilisation estimative)	jour	jour	jour	jour	jour	jour	jour	jour
	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	3 semaines	3 semaines	12 sem.	5 semaines	4 semaines	5 semaines	4 semaines	4 semaines
Mensuel (Utilisation estimative)	1 mois	1 mois	5 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois
Par kilomètre	1 133 km	1 133 km	2 269 km	16 000 km	16 000 km	16 000 km	16 000 km	16 000 km
(Utilisation estimative)								

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
En plus de ce qui est indiqué précédemment								
Tarifs horaires (Utilisation estimative)	_____ \$/km	_____ \$/km	_____ \$/h 120 h	_____ \$/km	_____ \$/km	_____ \$/km	_____ \$/h 120 h	_____ \$/h 120 h
Livraison et ramassage (Utilization estimative)	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km

3. Est de l'Ontario L'utilisation estimative pour l'Est de l'Ontario est inconnue. L'utilisation estimative est fournie à des fins d'évaluation seulement. Endroits (comme précisés par l'offrant):

Quotidien (Utilization Estimative)	_____ \$/jour							
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	_____ \$/semaine							
Mensuel (Utilisation estimative)	_____ \$/mois							
	15 jours							
	5 semaines							
	5 mois							

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
Par kilomètre (Utilisation estimative)	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km
En plus de ce qui est indiqué précédemment, Tarifs horaires (Utilisation estimative)			40 h ____\$/h				40 h ____\$/h	40 h ____\$/h
Livraison et ramassage (Utilisation estimative)	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km
4. Sud-Ouest de l'Ontario L'utilisation estimative pour le Sud-Ouest de l'Ontario est inconnue. L'utilisation estimative est fournie à des fins d'évaluation seulement. Endroits (comme précisés par l'offrant):								
Quotidien (Utilisation estimative)	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/sem. 2 sem.	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines
Mensuel (Utilisation estimative)	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois
Par kilomètre (Utilisation estimative)	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6TOR-12RM09/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E6TOR-12-RM09

Amd. No. - N° de la modif.
 kin514
 File No. - N° du dossier
 KIN-2-38170

Buyer ID - Id de l'acheteur
 kin514
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique

En plus de ce qui est indiqué précédemment, _____ \$/h
 Tarifs horaires (Utilisation estimative) 8 h _____ \$/h

Livraison et ramassage (Utilization estimative)	_____ \$/km							
20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km

3. Autres dépenses (ne font pas partie de l'évaluation) :
 Indiquer toute autre dépense qui pourrait s'appliquer, en tenant compte du coût estimatif pour chacune d'elle.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6TOR-12RM09/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E6TOR-12-RM09

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-2-38170

Buyer ID - Id de l'acheteur
 kin514
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pour la période (optionnelle) du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014:

1. Prix

Les offerants doivent proposer des tarifs de location quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Les prix doivent être fermes et doivent comprendre les frais d'expédition et de déchargement, taxe sur les produits et services (TPS) en sus. Il faut ajouter la TPS, dans la mesure où elle s'applique, aux prix indiqués et l'inscrire séparément sur la facture.

Tarif quotidien : période de 24 heures consécutives.

Tarif hebdomadaire : période de sept jours consécutifs.

Tarif mensuel : période de trente jours consécutifs.

Tarif horaire : période de soixante minutes.

2. Tarifs de location

Les offerants doivent indiquer à quels endroits (villes et villages) dans les régions s'appliquent les tarifs de location (des pages supplémentaires peuvent être jointes à l'offre pour indiquer les endroits).

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
1. Nord de l'Ontario L'utilisation estimative pour le Nord de l'Ontario est inconnue. L'utilisation estimative est fournie à des fins d'évaluation seulement. Endroits (comme précisés par l'offrant):								
Quotidien (Utilisation estimative)	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour	_____ \$/jour
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	2 jours _____ \$/semaine	2 jours _____ \$/semaine	2 jours _____ \$/sem.	2 jours _____ \$/semaine	2 jours _____ \$/semaine	2 jours _____ \$/semaine	2 jours _____ \$/semaine	2 jours _____ \$/semaine
Mensuel (Utilisation estimative)	2 semaines _____ \$/mois	2 semaines _____ \$/mois	2 semaines _____ \$/mois	2 semaines _____ \$/mois	2 semaines _____ \$/mois	2 semaines _____ \$/mois	2 semaines _____ \$/mois	2 semaines _____ \$/mois
	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
Par kilomètre	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
(Utilisation estimative)	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km
En plus de ce qui est indiqué précédemment, Tarifs horaires (Utilisation estimative)			8 h				8 h	8 h
Livraison et ramassage (Utilisation estimative)	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km
Quotidien (Utilisation estimative)	jour	jour	jour	jour	jour	jour	jour	jour
	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	\$/semaine	\$/semaine	\$/sem.	\$/semaine	\$/semaine	\$/semaine	\$/semaine	\$/semaine
Mensuel (Utilisation estimative)	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois
	1 mois	1 mois	5 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois
Par kilomètre	1 133 km	1 133 km	2 269 km	16 000 km	16 000 km	16 000 km	16 000 km	16 000 km
(Utilisation estimative)								

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
En plus de ce qui est indiqué précédemment								
Tarifs horaires (Utilisation estimative)	_____ \$/km	_____ \$/km	_____ \$/h 120 h	_____ \$/km	_____ \$/km	_____ \$/km	_____ \$/h 120 h	_____ \$/h 120 h
Livraison et ramassage (Utilization estimative)	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km

3. Est de l'Ontario L'utilisation estimative pour l'Est de l'Ontario est inconnue. L'utilisation estimative est fournie à des fins d'évaluation seulement. Endroits (comme précisés par l'offrant):

Quotidien (Utilization Estimative)	_____ \$/jour							
15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	_____ \$/semaine							
5 semaines	5 semaines	5 semaines	5 semaines	5 semaines	5 semaines	5 semaines	5 semaines	5 semaines
Mensuel (Utilisation estimative)	_____ \$/mois							
5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
Par kilomètre (Utilisation estimative)	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km
En plus de ce qui est indiqué précédemment, Tarifs horaires (Utilisation estimative)			40 h ____\$/h				40 h ____\$/h	40 h ____\$/h
Livraison et ramassage (Utilisation estimative)	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km
4. Sud-Ouest de l'Ontario L'utilisation estimative pour le Sud-Ouest de l'Ontario est inconnue. L'utilisation estimative est fournie à des fins d'évaluation seulement. Endroits (comme précisés par l'offrant):								
Quotidien (Utilisation estimative)	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/sem. 2 sem.	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines
Mensuel (Utilisation estimative)	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois
Par kilomètre (Utilisation estimative)	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6TOR-12RM09/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E6TOR-12-RM09

Amd. No. - N° de la modif.
 kin514
 File No. - N° du dossier
 KIN-2-38170

Buyer ID - Id de l'acheteur
 kin514
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique

En plus de ce qui est indiqué précédemment, _____ \$/h
 Tarifs horaires (Utilisation estimative) 8 h _____ \$/h

Livraison et ramassage (Utilization estimative)	_____ \$/km							
	20 km							

3. Autres dépenses (ne font pas partie de l'évaluation) :
 Indiquer toute autre dépense qui pourrait s'appliquer, en tenant compte du coût estimatif pour chacune d'elle.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6TOR-12RM09/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E6TOR-12-RM09

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 KIN-2-38170

Buyer ID - Id de l'acheteur
 kin514
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pour la période (optionnelle) du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015:

1. Prix

Les offerants doivent proposer des tarifs de location quotidiens, hebdomadaires et mensuels. Les prix doivent être fermes et doivent comprendre les frais d'expédition et de déchargement, taxe sur les produits et services (TPS) en sus. Il faut ajouter la TPS, dans la mesure où elle s'applique, aux prix indiqués et l'inscrire séparément sur la facture.

Tarif quotidien : période de 24 heures consécutives.

Tarif hebdomadaire : période de sept jours consécutifs.

Tarif mensuel : période de trente jours consécutifs.

Tarif horaire : période de soixante minutes.

2. Tarifs de location

Les offerants doivent indiquer à quels endroits (villes et villages) dans les régions s'appliquent les tarifs de location (des pages supplémentaires peuvent être jointes à l'offre pour indiquer les endroits).

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
1. Nord de l'Ontario L'utilisation estimative pour le Nord de l'Ontario est inconnue. L'utilisation estimative est fournie à des fins d'évaluation seulement. Endroits (comme précisés par l'offrant):								
Quotidien (Utilisation estimative)	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour	_____\$/jour
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/sem.	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine	2 jours _____\$/semaine
Mensuel (Utilisation estimative)	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois	2 semaines _____\$/mois
	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____	2 mois _____

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
Par kilomètre	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
(Utilisation estimative)	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km	200 km
En plus de ce qui est indiqué précédemment, Tarifs horaires (Utilisation estimative)			8 h				8 h	8 h
Livraison et ramassage (Utilisation estimative)	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km
Quotidien (Utilisation estimative)	jour	jour	jour	jour	jour	jour	jour	jour
	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours	7 jours
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	\$/semaine	\$/semaine	\$/sem.	\$/semaine	\$/semaine	\$/semaine	\$/semaine	\$/semaine
Mensuel (Utilisation estimative)	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois	\$/mois
	1 mois	1 mois	5 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois
Par kilomètre	1 133 km	1 133 km	2 269 km	16 000 km	16 000 km	16 000 km	16 000 km	16 000 km
(Utilisation estimative)								

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
En plus de ce qui est indiqué précédemment								
Tarifs horaires (Utilisation estimative)	_____ \$/km	_____ \$/km	_____ \$/h 120 h	_____ \$/km	_____ \$/km	_____ \$/km	_____ \$/h 120 h	_____ \$/h 120 h
Livraison et ramassage (Utilization estimative)	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km

3. Est de l'Ontario L'utilisation estimative pour l'Est de l'Ontario est inconnue. L'utilisation estimative est fournie à des fins d'évaluation seulement. Endroits (comme précisés par l'offrant):

Quotidien (Utilization Estimative)	_____ \$/jour							
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	_____ \$/semaine							
Mensuel (Utilisation estimative)	_____ \$/mois							
	15 jours							
	5 semaines							
	5 mois							

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique
Par kilomètre (Utilisation estimative)	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km	____\$/km 5,000 km
En plus de ce qui est indiqué précédemment, Tarifs horaires (Utilisation estimative)			40 h ____\$/h				40 h ____\$/h	40 h ____\$/h
Livraison et ramassage (Utilisation estimative)	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km	20 km
4. Sud-Ouest de l'Ontario L'utilisation estimative pour le Sud-Ouest de l'Ontario est inconnue. L'utilisation estimative est fournie à des fins d'évaluation seulement. Endroits (comme précisés par l'offrant):								
Quotidien (Utilisation estimative)	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours	____\$/Jour 2 jours
Hebdomadaire (Utilisation estimative)	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/sem. 2 sem.	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines	____\$/semaine 2 semaines
Mensuel (Utilisation estimative)	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois	____\$/mois 2 mois
Par kilomètre (Utilisation estimative)	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km	____\$/km 200 km

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6TOR-12RM09/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6TOR-12-RM09

Amd. No. - N° de la modif.
kin514
File No. - N° du dossier
KIN-2-38170

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin514
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Unité de distribution	Article 1	Article 2	Article 3	Article 4	Article 5	Article 6	Article 7	Article 8
	Camion de marchandises de cinq tonnes	Camion de marchandises de cinq tonnes doté d'un hayon hydraulique	Camion réfrigéré de cinq tonnes	Tracteur routier doté d'une cabine de jour	Tracteur routier doté d'une cabine couchette	Semi-remorque fourgon de 53 pi	Remorque réfrigérée de 53 pi	Fourgon grand volume de trois tonnes doté d'un hayon hydraulique

En plus de ce qui est indiqué précédemment,
Tarifs horaires (Utilisation estimative)

_____ \$/h
8 h

_____ \$/h
8 h

3. Autres dépenses (ne font pas partie de l'évaluation) :
Indiquer toute autre dépense qui pourrait s'appliquer, en tenant compte du coût estimatif pour chacune d'elle.

ANNEXE "C"**Insurance****1 - Pour un bail à court terme:**

Canada exige que l'entrepreneur fournisse l'assurance responsabilité civile automobile pour respecter les lois sur la responsabilité des actes financiers (assurance, par exemple) dans les provinces canadiennes et les États américains.

2 - Pour les baux à long terme:

Canada couvre le risque au Canada, alors cela signifie qu'il n'y a pas de réelle politique d'assurance commerciale en place. Toutefois, si l'un de ces «auto-souscrits véhicules sont à franchir pour les États-Unis, le Canada doit respecter les lois de responsabilité financière dans les États américains où le Canada sera opérationnel, ce qui signifie montrer une preuve d'assurance.

3 - Zone d'activités pour tous les véhicules loués par le Canada dans tous les états des Etats-Unis:

Pour s'y conformer, il ya une responsabilité automobile américaine police d'assurance en vigueur chaque année et il est offert aux ministères fédéraux par le biais de la EN578-121745/001/ZL OCPN pour les services de courtier en assurances. Tout ministère qui souhaite entrer aux États-Unis (dans un bail à long terme) devront communiquer avec le courtier d'assurance, lancer un appel-vous et recevoir la preuve d'assurance avant de faire le voyage. Toutes les coordonnées applicables sont disponible dans l'OCPN.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6TOR-12RM09/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin514

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6TOR-12-RM09

File No. - N° du dossier

KIN-2-38170

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE "F"

Information requise

1. Information Requisite

1.1 Représentant de l'entrepreneur

Information Générale:

Nom : _____
Titre : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Cellulaire: _____
Courriel : _____

2- Numéro d'entreprise - approvisionnement

3. Indiquer le nom de tous les membres de la direction de l'offrant

